

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patrick FIORINI, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Patricia MIQUET, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX), Didier PIGNARD.

Objet : Convention d'objectifs et de moyens entre la Maison Pour Tous et le SIM pour les années 2019/2020

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal Murois accompagne le mouvement associatif intercommunal, qu'il participe à la dynamisation du territoire et qu'il a un impact positif sur les citoyens.

Il indique que la convention d'objectifs et de moyens entre la Maison Pour Tous et le SIM nécessite d'être reconduite et précise que cette nouvelle convention est le fruit d'un travail de concertation entre les différents partenaires. Il rappelle que tout comme les précédentes, elle a pour objectif de finaliser les missions et objectifs qui fondent cette collaboration, les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs et les procédures de suivi et de contrôle de l'usage des fonds et d'évaluation.

Vu l'avis favorable donné en COPIL le 3 décembre 2018 sur la convention et son annexe,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée entre le Syndicat Intercommunal Murois et la Maison Pour Tous, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout avenant et document y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

Bercer
Levraut

ID : 069-256900796-20181220-2018_62-DE

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 20 décembre 2018

Le Président

Jean-Pierre TALUT

